

# INVESTIR DANS DES

## PLACEMENTS ATYPIQUES



Investir dans des placements atypiques peut répondre au besoin de diversifier votre patrimoine ou au souhait d'investir dans un secteur « coup de cœur ».

Si placer votre argent dans des biens concrets (diamants, panneaux solaires, vins, forêts, etc.) peut paraître rassurant, vous devez faire preuve de prudence car il s'agit de placements à hauts risques. Il peut même s'agir d'arnaques.



### CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les publicités invitant les particuliers à investir dans des placements dits « atypiques » sont nombreuses sur internet et sur les réseaux sociaux. Panneaux solaires, vins et spiritueux, forêts, diamants, etc. : ces produits séduisent des épargnants en quête de rendements plus attractifs que ceux des placements classiques.

Mais attention ! Loin de constituer des valeurs refuges, ces investissements sont généralement risqués, les rendements annoncés peuvent être irréalistes et les mauvaises pratiques abondent. A déplorer notamment, des présentations biaisées minorant les risques de pertes, la mise en avant de garanties en capital inexistantes, voire des escroqueries pures et simples.

Afin de permettre un meilleur contrôle des pratiques d'investissement dans les placements atypiques, toute société commercialisant ce type de placements doit faire enregistrer son offre auprès de l'AMF. Notez toutefois qu'une offre enregistrée auprès de l'AMF ne signifie pas qu'elle n'est pas risquée.



### LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Vérifiez que le placement est adapté à vos objectifs (durée, risques, etc.) et à vos moyens financiers. Si vous ne comprenez pas le fonctionnement du placement, n'investissez pas !
- Informez-vous sur votre interlocuteur (statut, localisation) et vérifiez que l'offre est bien enregistrée auprès de l'AMF et figure sur la liste blanche des offres en biens divers.
- Lisez l'intégralité de la documentation, sans négliger les mentions imprimées en petits caractères. Renseignez-vous sur les modalités de revente et les délais.



### LES POINTS À SURVEILLER

- Méfiez-vous des promesses de rendement élevé garanti trop belles pour être vraies : souvenez-vous qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout autre discours est mensonger ou peut cacher une arnaque.
- Redoublez de vigilance face aux vendeurs qui se montreraient trop insistants ou qui vous pousseraient à signer rapidement.
- En cas de problème sur les placements atypiques, les recours sont souvent limités. S'il y a litige, tentez de résoudre votre différend directement avec votre interlocuteur. A défaut de réponse ou si elle ne vous satisfait pas, et si la société qui commercialise le produit est régulée par l'AMF, vous pouvez contacter le médiateur de l'AMF.



En partenariat avec



- UNE QUESTION ? CONTACTEZ AMF EPARGNE INFO SERVICE

Si vous avez une question, vous pouvez contacter AMF Epargne Info Service par [formulaire en ligne](#) ou par téléphone au 01 53 45 62 00 (prix d'un appel local).